

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_045-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 - 045
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Ariane, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Electoral, et notamment l'article L.270,

VU la démission de Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille, conseillère municipale, intervenue le 5 Juillet 2023

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDÉRANT que le Conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est Mme PARAYRE Patricia

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCÈDE** à l'installation de Mme Patricia PARAYRE en qualité de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



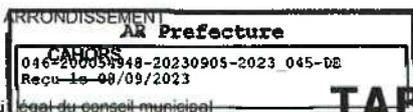
Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

DÉPARTEMENT

LOT

COMMUNE :

Communes de 1 000
habitants et plus

MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Effectif : 23

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	LALABARDE Alain	15/05/1953	15 mars 2020	472
Première Adjointe	Mme	SABEL Marie-José	11/03/1953	15 mars 2020	472
Deuxième Adjoint	M.	ROUX Bernard	17/05/1953	15 mars 2020	472
Troisième Adjointe	Mme	MATHIEU Jocelyne	10/09/1947	15 mars 2020	472
Quatrième Adjointe	Mme	LAFAGE Edith	21/05/1951	15 mars 2020	472
Cinquième Adjoint	M.	DOCHE Patrick	04/06/1948	15 mars 2020	472
CM	Mme	SAURAT Anna	04/03/1946	15 mars 2020	472
CM	M.	CAUMON Patrice	18/09/1952	15 mars 2020	472
CM	Mme	SAURT Dominique	22/01/1960	15 mars 2020	472
CM	Mme	FICAT Isabelle	15/04/1961	15 mars 2020	472
CM	M.	BARRES Roland	04/04/1962	15 mars 2020	472
CM	M.	LAPLANCHE Adrien	03/01/1967	15 mars 2020	472
CM	Mme	RECHE Ariane	13/03/1967	15 mars 2020	472
CM	M.	MURET Jean-Luc	14/09/1967	15 mars 2020	472
CM	M.	LAPEZE Yannick	15/03/1968	15 mars 2020	472
CM	M.	ARNAL Jérôme	02/05/1968	15 mars 2020	472
CM	M.	MEYNEN Olivier	11/08/1973	15 mars 2020	472
CM	Mme	DEMON Valérie	03/05/1974	15 mars 2020	472
CM	Mme	PARAYRE Patricia	15/11/1974	15 mars 2020	472
CM	Mme	MATHIERE Stéphanie	16/01/1978	15 mars 2020	472
CM	Mme	LE QUILLEC Edwige	19/03/1981	15 mars 2020	472
CM	M.	BARRAU Martial	29/01/1984	15 mars 2020	472
CM	M.	LAGARD Ludovic	25/09/1991	15 mars 2020	472

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire, Alain LALABARDE

A, le MONTCUQ EN QUERCY BLANC,

le 05/09/2023

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_046-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 046
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LÉ QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION D'UN CROSS PARK AU PLAN D'EAU DE MONTCUQ**

La structure du Cross Park est entièrement démontable, mais en raison de la charge de manipulation des poteaux, la SAS OTIUM a sollicité la commune pour obtenir l'autorisation de laisser, sur le site d'exploitation, la base de la structure du Cross Park en dehors de la période estivale, soit du 16 septembre au 14 juin de chaque année d'exploitation.

La structure devra être totalement démontée à la fin de la mise à disposition soit le 15 septembre 2027.

Le Conseil Municipal doit fixer un tarif pour la redevance d'occupation du domaine public.

M. le Maire propose de fixer le tarif suivant :

***redevance mensuelle de 10 € pour la période du 16 septembre au 14 juin de chaque année d'exploitation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec les propriétaires ou gérants concernés.
- **DÉCIDE** qu'ils seront applicables à partir du 16 septembre 2023.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télèrecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_047-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 047
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS -DEMANDE DE SUBVENTION
AGENCE NATIONALE DU SPORT ET PLAN DE FINANCEMENT**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un city stade (terrain multisports) avenue de Saint-Jean, à côté du gymnase.

Le coût de ce projet s'élève à 39 760 € pour la mise en place, le montage et la pose du city stade et 8 244.70 € pour la surveillance vidéo. Le coût total est donc de 48 004.00€

Le plan de financement est le suivant :

Etat : DETR : 30% :	14 401.20€
Agence Nationale du Sport	24 002.00€
Fonds Propres ou emprunt :	9 600.80€
TOTAL H.T.	48 004.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** les travaux proposés
- **APPROUVE** le plan de financement des travaux ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention « Plan 5000 terrains de sports » auprès de l'agence nationale du sport
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette demande. Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2023.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_050-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 050
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Ariane, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS « FAUBOURG SAINT-PRIVAT »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acheter à M. DIGIANANTONIO Eric, M. DIGIANANTONIO Patrick et Mme DIGIANANTONIO Christiane, trois parcelles de terrain situées lieudit Faubourg Saint-Privat, cadastrées sous les numéros :

- * L 1439 pour une superficie de 8 m²
- * L 1441 pour une superficie de 16 m²
- * L 1442 pour une superficie de 1155 m²

Ce qui représente une superficie totale de 1179 m² pour un prix de 35 000€,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DÉCIDE l'acquisition des parcelles L 1439, L 1441, L 1442 pour le prix principal de 35 000€
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget 2023 de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence à la 1^{ère} adjointe, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment le compromis de vente et l'acte définitif à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (93, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_048-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 048
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : OPÉRATION 41138EP – Raccordement feu récompense sur réseau EP-support PL 93

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet : Raccordement feu récompense sur réseau Eclairage Public à saint-jean

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2023
- 3) **S'ENGAGE** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4) **AUTORISE** la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 5) **AUTORISE** la FDEL à collecter le Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_049-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 049
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES N°3 ET N°4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à deux décisions budgétaires modificatives pour :

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE 3 : Investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041512 : Smbv GFP de rattach. - Bâtimens et installations	20 000.00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	20 000.00 €	
D 2135-204 : Plan d'eau		20 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		20 000.00 €

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE 4 : Fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	1 019.18 €	
TOTAL D 043 : Opérations ordre transf. entre sections	1 019.18 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		1 019.18 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		1 019.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **ACCEPTE** les décisions budgétaires modificatives.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31063 Toulouse Cedex 09) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_051-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 051
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : ACOUSITION DE TERRAINS « CIMETIERE DE SAINT-PRIVAT »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité, en vue de l'extension ou création d'un parking au cimetière Saint-Privat, d'acheter à M. NAKACHE Jacques, domicilié à BORDEAUX, trois parcelles de terrain situées lieudit Cimetière Saint-Privat, cadastrées sous les numéros :

- * C 390 pour une superficie de 485 m2
- * C 391 pour une superficie de 1290 m2
- * C 392 pour une superficie de 950 m2

Ce qui représente une superficie totale de 2725 m2 pour un prix de 2000€,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles C390, C391, C392 pour le prix principal de 2 000€
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget 2023 de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'absence à la 1^{ère} adjointe, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment le compromis de vente et l'acte définitif à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_052-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 052
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : CIMETIÈRES COMMUNAUX : MODIFICATION DURÉE CONCESSION CAVEAU PROVISOIRE

VU la délibération n° 2021-036 en date du 01/06/2021 portant sur la modification des catégories de concessions funéraires et tarifs des cimetières communaux

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article R.2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'est pas possible d'utiliser le caveau provisoire pour une durée supérieure à six mois,

Le conseil municipal décide :

- **DE PORTER** la durée de concession du caveau provisoire (dépositaire communal) à 6 mois maximum.

Cette mesure sera applicable immédiatement.

Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de Séance


Mme SAURT Dominique



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_054-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 054
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : TARIFS LOCATION SALLE DE DANSE

VU la délibération n° 2023-034 en date du 10/05/2023 fixant les tarifs de location de salles et matériel communal

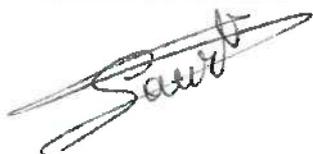
CONSIDÉRANT qu'en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, il convient de modifier le tarif de location de la salle de danse

Sur proposition de Monsieur le Maire, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

- **FIXE à 6€ de l'heure** le tarif d'utilisation de la salle de danse ;

Ce tarif sera applicable à compter du 06/09/2023.

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par le lien : <http://www.telrecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)